



Les directeurs d'école en première ligne sur la question de la laïcité Le débat au sein du gouvernement sur le port du voile a ravivé les questionnements au sein de la communauté éducative

Demander aux directrices et aux directeurs d'école s'ils rencontrent des « obstacles » ou des « contestations » lors de l'organisation des sorties scolaires, c'est, invariablement, s'entendre opposer un « non ». Rien, en tout cas, qui ne puisse se régler « en dialoguant », souffle tel enseignant, en poste à Créteil. « Dans l'écoute mutuelle », renchérit tel autre, à Paris.

Il n'empêche : les divisions sur le port du voile qui se sont exprimées au sein du gouvernement et la position de fermeté martelée par le ministre Blanquer ont réveillé des questionnements que beaucoup pensaient « dépassés ».

« Prétendre que les mères voilées sont un problème pour l'école me met hors de moi », souffle Catherine Da Silva, l'une des rares professeures à évoquer le sujet sans réclamer l'anonymat – elle représente, en Seine-Saint-Denis, le syndicat SNUipp-FSU. Alors qu'une proposition de loi « tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation » devrait être examinée au Sénat en séance publique à partir du 29 octobre, l'enseignante n'en démord pas : « Heureusement qu'elles sont là, ces mamans. C'est sur elles qu'on peut compter, elles qui font des sandwiches pour les pique-niques et qui tiennent les stands des kermesses... Et oui, elles qui assurent, aussi, qu'on le veuille ou non, la bonne marche des sorties ! »

« Un message qui passe »

En vingt ans de direction d'école, Catherine Da Silva assure n'avoir eu vent que d'un seul épisode problématique. Un cas... sur 840 écoles dans le département. « Une collègue, au moment de la circulaire Chatel [qui, en 2012, a insisté sur la neutralité religieuse des parents en sortie], avait voulu dissuader une maman de participer à une sortie, raconte-t-elle. La hiérarchie était intervenue pour lui rappeler que rien, dans la loi, ne

En vingt ans de direction d'école, Catherine Da Silva assure n'avoir eu vent que d'un seul épisode problématique

l'interdit [sauf s'il y a perturbation objective au bon fonctionnement de la sortie ou trouble à l'ordre public, a précisé le Conseil d'Etat en 2013]. Ce rappel a suffi à calmer le jeu. »

Un « cas un peu limite » en trente-cinq ans de carrière, c'est aussi ce dont fait état Véronique. « On trouve, au sein de la communauté éducative comme un peu partout ailleurs, des laïcards chez qui le voile suscite des crispations. » Elle-même dit avoir croisé la route, à deux reprises, d'inspecteurs « suggérant » aux enseignants de se tourner vers d'« autres » parents.

Sophie, qui enseigne dans le sud de la France, confie à l'inverse ne pas « toujours » être à l'aise avec « certains » parents. « Accompagner une sortie, c'est tenir un rôle pour toute une classe, et pas seulement pour son propre enfant, estime la jeune professeure. Sans parler de militantisme, je pense qu'il y a quand même un message qui passe quand on porte le foulard. Les élèves eux-mêmes peuvent nous questionner à ce sujet. » Des questionnements partagés, semble-t-il, par certains parents. « En sortie, il me semble que les élèves sont encore dans une logique d'instruction, avance Hanane, à Paris. Pourquoi faire le distinguo entre le droit dans l'école et le droit hors l'école ? Ça entretient le flou. »

Pour éviter des tensions, « certaines » écoles en seraient venues à limiter ces sorties, avance la FCPE, fédération de parents d'élèves qui a fait parler d'elle fin

septembre en faisant apparaître, sur l'une de ses affiches de campagne, l'image d'une maman avec un foulard.

Du point de vue réglementaire, rien ne contraint les directeurs d'école à accepter une proposition d'accompagnement. C'est ce qu'est venu rappeler à la rentrée le « vade-mecum sur la laïcité à l'école » distribué dans tous les établissements. « Cet usage, ce bel usage qui veut que des enseignants sollicitent des parents de leurs élèves pour participer à l'encadrement d'une sortie scolaire, n'implique pas un droit pour les parents d'accompagner ces sorties, peut-on y lire. Le choix des personnes associées à l'activité appartient en propre aux directeurs et aux chefs d'établissement. »

Que dit l'institution de ce qui se joue sur le terrain ? L'éducation nationale, qui tient le décompte, trimestre après trimestre, des « atteintes à la laïcité » en milieu scolaire (contestations d'enseignements, refus de la mixité), explique ne pas avoir de « remontées particulières » sur ce point. Beaucoup y voient la démonstration que l'état actuel du droit suffit à régler les « différends ».

Sur les 650 enseignants que le Comité national d'action laïque (CNAL), fédération d'associations impliquées de longue date dans l'éducation, a questionnés en janvier 2018 sur le respect du principe de laïcité, les deux tiers n'ont pas signalé d'incidents. Pour le tiers ayant répondu par l'affirmative et précisé que cela se produisait « à l'occasion de sorties », la gradation du ressenti fait sens : 21 % d'entre eux évoquent ces faits comme « rares », 7 % « de temps en temps », 2 % « régulièrement ». « Les problèmes existent, mais concernent un très petit nombre d'écoles », précise Rémy-Charles Sirvent, du CNAL. Dans ces écoles où l'absence de mixité est notable, « l'entre-soi des uns engendre la ségrégation des autres », conclut cet enseignant. ■

MATTEA BATTAGLIA